



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025

Procès-verbal de la 1^{re} séance de l'année
tenue le mardi 24 septembre 2024 à 16 h
Au CÉA Outremont, 500, boul. Dollard, Outremont, Qc.

Étaient présents madame Claudia Tencredia Mabika, étudiante ; madame Hana Ikhlef, étudiante ; madame Sandra Metcalfe, conseillère d'orientation ; madame Céline Forget, membre de la communauté ; madame Catherine Plourde, enseignante ; madame Sophie Provencher, enseignante et monsieur Patrick Drapeau, enseignant.

Étaient également présents madame Jeannine Olando, secrétaire de centre ; madame Marie-Ève Garand-Gauthier, directrice adjointe ; madame Debbie Lim, gestionnaire administrative et madame Angie Eleftheratos, directrice.

Madame Angie Eleftheratos souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 16 h.

**Mot de bienvenue et
ouverture de la séance**

**Désignation de la secrétaire
de la séance**

SUR PROPOSITION DE madame Sophie Provencher appuyée par monsieur Patrick Drapeau, il est résolu à l'unanimité de désigner madame Jeannine Olando comme secrétaire pour toutes les séances de l'année scolaire 2024-2025. Advenant son absence, un autre membre du CÉ sera désigné comme secrétaire de la séance.

CÉ24/25-001

PROPOSITION ADOPTÉE.

Questions du public

Les séances d'un CÉ sont publiques. En effet, toute personne peut y assister. Pour la présente séance, il n'y a pas de membres du public et nous n'avons pas reçu de correspondance, donc pas de questions.

Adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE madame Céline Forget appuyée par madame Catherine Plourde, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel présenté.

CÉ24/25-002

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dénonciation de conflits
d'intérêts (art. 70, LIP)**

ATTENDU l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique ;

Madame Angie Eleftheratos explique ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts puis demande à tous les membres de remplir et signer le formulaire de déclaration d'intérêts.

**Nomination de la présidence
du Conseil d'établissement
(art.42 et 102)**

ATTENDU les articles 42 et 102 de la Loi sur l'instruction publique ;

Tour de table afin que tous les membres se présentent.

SUR PROPOSITION DE madame Sophie Provencher appuyée par madame Hana Ikhlef, il est résolu à l'unanimité de nommer madame Céline Forget comme présidente du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

CÉ24/25-003

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination de la vice-
présidence du Conseil
d'établissement**

En l'absence de la présidence, la vice-présidence la remplace dans ses fonctions. Madame Hana Ikhlef se porte volontaire.

SUR PROPOSITION DE madame Céline Forget appuyée par madame Sandra Metcalfe, il est résolu à l'unanimité de nommer madame Hana Ikhlef comme vice-présidente du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

CÉ24/25-004

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Adoption des règles de régie
interne du Conseil
d'établissement**

ATTENDU les articles 67 et 108 de la Loi sur l'instruction publique ;

Madame Angie Eleftheratos rappelle aux nouveaux membres du CÉ l'importance de respecter les règles de régie interne, afin de toujours prioriser la réussite des élèves dans les décisions prises. Ces règles doivent être revues et validées par chaque nouveau CÉ au début de son mandat. Voici un résumé de ces règles :

La composition du CÉ se compose de : 3 enseignants, 1 agent de soutien, 1 professionnel, 3 étudiants et 2 membres de la communauté.

La présidente et la direction peuvent convoquer des séances extraordinaires lorsque des décisions importantes doivent être prises. La présence d'au moins trois membres est requise pour ces séances.

Cinq séances ordinaires sont prévues chaque année scolaire, et ces rencontres sont toujours déterminées à l'avance.

Madame Angie Eleftheratos a détaillé les responsabilités de la présidente, qui exerce un mandat d'un an. Elle préside les séances, a un droit de vote comme les autres membres, et en cas d'égalité,

dispose d'une voix prépondérante. Toutes les questions doivent être adressées à la présidente.

L'ordre du jour est préparé par la présidente et la direction. Les membres ont sept jours pour proposer des ajouts, mais ces derniers peuvent être intégrés jusqu'à l'adoption de l'ordre du jour lors de la séance.

Pour le public qui ne désire pas assister à la rencontre, la période de questions avant la réunion sert à adresser toute question à la présidente.

Le CÉ est responsable de répondre aux courriels et courriers reçus.

Une fois tous les points abordés, la séance peut être levée. Aucune décision ne peut être prise après la levée de la séance.

Le procès-verbal des délibérations est rédigé par le secrétaire ou une personne désignée par la direction, puis transmis aux membres avec les documents de la prochaine réunion. Le procès-verbal est adopté lors de la séance ordinaire suivante et modifié si nécessaire.

Une fois adopté, le procès-verbal est signé par la présidente et contresigné par la direction ou la personne désignée, puis inscrit dans le registre des délibérations.

Le procès-verbal doit mentionner la présence ou l'absence des membres, ainsi que l'heure de leur arrivée et de leur départ. Si un membre s'absente à deux séances consécutives, la présidente peut lui demander de démissionner.

En cas d'absence ou d'incapacité de la présidente, celle-ci est remplacée par la vice-présidente.

Chaque membre s'engage à être ponctuel, à prendre connaissance des documents avant chaque séance, à ne pas manquer plus de deux réunions ordinaires, et à informer la présidence ou la direction de son absence.

La présidence peut limiter le temps attribué à chaque point de l'ordre du jour si nécessaire.

Un vote secret peut être organisé, et un membre peut s'abstenir de voter.

Une allocation annuelle de 375 \$ est attribuée pour rembourser les achats effectués pour le CÉ.

Nous avons l'allocation annuelle de 375 \$ pour le Conseil d'établissement.

SUR PROPOSITION DE madame Céline Forger appuyée par madame Jeannine Olando, il est résolu à l'unanimité que les règles de régie interne du Conseil d'établissement soient adoptées.

**Calendrier des rencontres du
CÉ pour 2024-2025**

ATTENDU les articles 67 et 108 de la Loi sur l'instruction publique ;

Madame Angie Eleftheratos explique qu'il doit y avoir minimalement cinq rencontres du CÉ par année. Elle propose les dates suivantes pour les prochaines rencontres de l'année scolaire 2024-2025 : 17 décembre, 25 février, 22 avril et 3 juin 2025 prochains.

CÉ24/25-006

SUR PROPOSITION DE madame Sophie Provencher appuyée par madame Céline Forget, il est résolu à l'unanimité d'approuver le calendrier des rencontres du CÉ pour 2024-2025 tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de lecture et
approbation du dernier
procès-verbal (6 juin 2024)**

ATTENDU l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du 4 juin 2024 a été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil d'établissement le 31 mai 2024.

SUR PROPOSITION DE madame Sophie Provencher appuyée par madame Catherine Plourde, il est résolu à l'unanimité de dispenser la présidente de faire lecture du procès-verbal et d'approuver celui-ci tel que présenté.

CÉ24/25-007

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Suivi au procès-verbal du
6 juin 2024**

Page 3 : Lors de la présentation du sondage, il a été recommandé de garder le local 108 à la disposition des étudiants et du personnel pour l'utiliser comme salle multifonctionnelle. Cela n'a pas été possible puisque le local sert de salle de classe pour les cours de francisation et qu'une de nos salles de classe a été cédée au SAS.

Page 4 : En ce qui concerne le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, le personnel continuera à être sensibilisé à l'intervention et à l'accompagnement en cas de besoin. Le TES continuera également à mettre en place des activités pour sensibiliser nos élèves. Notre TES est actuellement absent, mais l'équipe PNE a assumé ce rôle pour s'assurer que nous réagissions rapidement.

Madame Angie Eleftheratos a mentionné qu'avec la nouvelle convention collective et la rencontre avec le CPEE, il a été convenu que le 6 décembre 2024 et le 17 avril 2025 seront deux (2) journées pédagogiques télétravail.

Page 6 : Le don de 1000 \$ servira à la location de jeux pour la fête des étudiants prévue demain. L'achat des collations et des boissons sera assuré par le centre.

Rôles et fonctions du Conseil d'établissement

Il n'y a pas d'autres suivis.

Madame Angie Eleftheratos a présenté en détail le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Établissement. Elle a mis l'accent sur l'importance des formations obligatoires, qui font partie intégrante de la législation en vigueur.

Elle a poursuivi son exposé en abordant des points essentiels tels que :

- Les fonctions et pouvoirs du CÉ
- Les contributions financières
- Les règles de conduite
- Le projet éducatif

Le CÉ dispose du droit de modifier, d'adopter et d'approuver les propositions soumises. En conclusion, Madame Céline Forget a recommandé à tous les membres de visionner les vidéos disponibles avant la prochaine rencontre, afin d'assurer une compréhension commune des informations partagées.

Principe d'encadrement concernant les frais chargés aux élèves

ATTENDU l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique ;

Madame Angie Eleftheratos a présenté le tableau des activités étudiantes ainsi que les montants demandés aux élèves. À la demande de madame Sandra Metcalfe, le groupe création a été ajouté à la liste des activités. Si une contribution des élèves est requise et approuvée par la direction, elle doit également obtenir l'approbation du CÉ. Madame Angie Eleftheratos a rappelé que, l'année précédente, il avait été décidé que les frais pour les activités ne devaient pas excéder 20 \$. En réponse à la question de madame Sophie Provencher concernant la reconduction des activités, Madame Angie a précisé que chaque année scolaire, les activités doivent être approuvées à nouveau.

À la question de madame Sophie Provencher à savoir si les activités allaient être reconduites, madame Angie a répondu par la négation ; en disant que chaque année scolaire, les activités doivent être approuvées.

SUR PROPOSITION DE madame Sandra Metcalfe appuyée par madame Hana Ikhlef, il est résolu à l'unanimité d'approuver les frais chargés aux élèves tels que présentés.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Informations sur les services
et activités du CÉA
Outremont (art. 96.12)**

ATTENDU l'article 96.12 de la Loi sur l'instruction publique ;

Mme Angie Eleftheratos informe les membres du comité de l'absence de M. Iulian Pruteanu. Son retour est prévu pour le début du mois de novembre. Mme Marie-Ève Garand-Gauthier sera à 100 % à Filion. Elle a également parlé des indicateurs, du taux de réussite et des raisons du taux d'abandon.

La rentrée s'est bien passée et demain il y aura la fête de la rentrée. Plusieurs demandes d'activités pédagogiques sont prévues cet automne :

- Le cours de Yoga qui sera donné par une étudiante au gymnase au coût de 50 \$ la session.
- Le 5 octobre, les élèves de francisation participeront à une sortie aux pommes. Le centre assume les frais de transport et les élèves contribuent aux frais de la sortie de 20 \$ pour l'activité. Les élèves qui ne participeront pas à la sortie assisteront aux cours au centre.

Francisation : Des articles ont récemment été publiés dans les médias concernant de possibles changements dans le financement des élèves en francisation. À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas les décisions qui pourraient être prises par le ministère de l'Éducation ou le MIFI. Actuellement, nous avons 15 groupes de jour jet 8 de soir.

DES : Les inscriptions au programme DES sont prévues toutes les deux semaines. Nous ajouterons un groupe en raison du nombre d'inscriptions en secondaire 5. La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Nous avons libéré une enseignante de 50 % de sa tâche en tant qu'enseignante-ressource en technopédagogie.

Projet WOW : Le CEA Outremont est fier de s'être joint au Projet WOW parce que ses trois grands objectifs s'harmonisent parfaitement à nos valeurs et orientations : *développer une approche collaborative entre les intervenants, déstigmatiser l'utilisation des outils numériques, et augmenter la réussite éducative des élèves en FGA*. Ordinateurs, portables, et Chromebooks sont maintenant disponibles dans toutes les classes. Les élèves peuvent donc utiliser des outils de rétroaction vocale, des dictionnaires ou traducteurs au quotidien. Évidemment, nos élèves à besoins particuliers en profitent, mais aussi TOUS les élèves qui le souhaitent.

Création : Le groupe démarre avec une nouvelle équipe d'enseignants. Les élèves se sont bien intégrés dans le groupe. Nous continuerons à soutenir les élèves et les enseignants afin d'aider les élèves à réussir.

CADRE : Nous avons trois groupes cette année. Des activités et des ateliers sont prévus pour assurer une transition positive au centre.

PNE : Madame Sandra Metcalfe explique qu'un nouveau psychoéducateur a intégré l'équipe suite au départ à la retraite de Maryse Cloutier. L'équipe du PNE s'efforce d'offrir à nos élèves des activités et des ateliers qui répondent à leurs besoins et qui favorisent un sentiment d'appartenance au centre. Voici quelques-unes de ces activités :

- L'assemblée générale avec les élèves,
L'arrivés des agents de la STM jeudi pour les cartes Opus ;
- La présentation des équipes sociales ;
- L'accueil d'Émilie Fortin, stagiaire ;
- Le Gala des finissants le jeudi 24 octobre ;
- Récompense des élèves terminons les préalables, FLS niveau 8 et Intégration sociale.

Édifice Filion : Madame Marie-Ève Garand-Gauthier a parlé de la clientèle fréquentant l'édifice Filion ainsi que l'accueil de deux nouvelles TES.

Avec 91 élèves dans 5 groupes, les enseignants d'intégration sociale et le comité ont développé du matériel pour les enseignants pour le premier cours obligatoire du nouveau programme, le PPSZ101. La fête de la rentrée a eu lieu le 20 septembre dernier avec l'épluchette de dinde et un BBQ. Le programme de soutien aux comportements positifs (SCP) se poursuit.

Soutien jeunesse : Les cours reprennent le 7 octobre.

CARI : Les cours d'informatique au CARI se poursuivent en présentiel. Possibilité d'offrir des cours en ligne si nous recrutons assez d'élèves.

IPAD : Nous avons 17 groupes pour la session d'automne. Les invitations seront envoyées sous peu pour la session d'hiver 2025.

Développement : Nous prévoyons lancer un projet pilote avec l'école Jean-Grou pour deux formations ; l'une sur la connaissance du système scolaire québécois pour le développement des compétences parentales, et l'autre sur le développement des compétences technologiques. Nous avons été à la rencontre de parents pour sonder leurs besoins.

Travaux : Madame Debbie Lim a mentionné que les travaux de réfection de l'entrée principale avançaient bien et que le chargé de projet nous informe que les travaux se termineront le 30 septembre prochain. L'entrepreneur a refait la marquise du centre lors de ces travaux.

Il y a des travaux prévus pour l'installation de quatre bornes de recharge pour véhicules électriques et le réaménagement de l'auditorium et du stationnement pendant l'année scolaire 2025-2026.

Afin de répondre à la croissance de la clientèle, nous avons soumis une demande de projet école « places élèves » au service des ressources matérielles (SRM) pour l'agrandissement et le déplacement du local 229 afin de le rendre fonctionnel comme salle de classe. Ce petit local est situé à la cafétéria entre la cuisine et les tables de la cafétéria. Des membres de l'équipe de direction ont rencontré le chargé de projet lors de sa visite des lieux au printemps dernier. Le SRM doit prioriser toutes les demandes de projet avant de procéder aux demandes de soumission pour ces travaux. Nous sommes en attente d'une réponse du SRM.

Les travaux de rénovation du terrain synthétique de soccer ont débuté en août dernier. Ces travaux sont réalisés par un entrepreneur engagé par la ville et se termineront au printemps 2025.

Questions diverses

Pas de questions

Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil d'établissement aura lieu le 17 décembre à 16 h au local 108 du CEA Outremont.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 18 h 3 par madame Sophie Provencher appuyée par madame Hana Ikhlef que la séance soit levée.

CÉ24/25-009

PROPOSITION ADOPTÉE.

Angie Eleftheratos
Directrice

Céline Forget
Présidente du Conseil d'établissement